



Dossier de location dans une agence immobilière

Par **Chouhanne**, le **17/11/2014** à **11:42**

Bonjour,

Je suis très étonnée des agissement de certaine agences immobilières.

En recherche d'un appartement à louer, j'ai contacté plusieurs agences immobilières et visité des appartements. Un notamment a retenu mon attention mais il est en travaux et cela dure depuis des semaines. Pour ne pas perdre de temps, j'ai envoyé à l'agence les documents pour constituer le dossier. Mais l'agence me répond que mon dossier ne pourra pas être soumis à l'assurance du propriétaire tant que je n'aurai pas verse le montant des honoraires d'agence en guise de reservation.

Je m'étonne de cette pression que je trouve excessive et pour tout dire illégale. J'ai retrouvé la loi régissant les location immobilières et tout versement de chèque pour réserver est interdit (sic!).

L'agence abuse-t-elle de ses prérogatives. Je dois ajouter que je ne suis pas en CDI mais ai donc un garant qui accepte de s'engager avec moi. J'ai l'impression que l'agence essaye de me forcer la main du fait qu'il est difficile pour moi de trouver un appartement dans ces conditions.

Merci de vos conseils